

DÉFENDONS
LA VÈNERIE
ET MOBILISONS-NOUS
DONNEZ AU FONDS VÈNERIE





PIERRE DE ROÛALLE

— Président de la Société de Vènerie —

« *Sauvegardons la vènerie !* »

Comme vous le savez, les turbulences que traverse la vènerie sont graves et menaçantes. L'heure est à la mobilisation ; les veneurs doivent se mettre en ordre de marche. Aucun d'entre nous, j'en suis convaincu, ne s'accommode de ces opérations de sabotage visant à nous déstabiliser et nous faire disparaître. Ce n'est pas seulement une méthode de chasse remarquable et des races de chiens exceptionnelles, c'est notre mode vie, nos valeurs, notre histoire qu'on veut remettre en cause.

Faire la guerre avec efficacité suppose des moyens. Ceux dont disposent l'Association des Equipages et l'Association des Veneurs conviennent pour la gestion des temps ordinaires. Ils ne suffisent pas pour renforcer l'équipe, mobiliser des agences de communication, occuper le terrain médiatique et politique ; tous domaines dans lesquels nous nous sommes résolument engagés, car il fallait passer à l'action.

Dans ce contexte, il y a une ressource sur laquelle on ne peut faire l'impasse : une contribution exceptionnelle collectée dans le monde des veneurs. C'est dans ce but que, dans la continuité des assemblées générales réunies à Fontainebleau qui ont approuvé à l'unanimité la stratégie de défense, je m'adresse à vous.

Les dons que le Fonds Vènerie reçoit sont déductibles à 66% de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable. Notre objectif immédiat est de rassembler 200.000€ et si possible davantage.

Assurer la sauvegarde de la vènerie est notre affaire à tous. Nous sommes les représentants de cinq siècles de vènerie et nous devons pouvoir transmettre ce bien à nos enfants et petits-enfants. Il y a urgence. Je sais pouvoir compter sur vous.

2018, UNE ANNÉE TRÈS ACTIVE POUR LE FONDS VÈNERIE

Depuis sa création il y a 8 ans, le Fonds Vènerie a mené de nombreux projets pour la formation des veneurs, la mise en valeur du patrimoine historique et culturel de la vènerie et pour souligner la dimension écologique de notre mode de chasse. Aujourd'hui nous avons décidé de conduire des actions de communication importantes pour lever les a priori dont nous faisons l'objet.

Il s'agit de renforcer l'équipe de la Société de Vènerie, s'appuyer sur une agence de communication spécialisée dans les médias traditionnels et une autre dans les réseaux sociaux. Plusieurs supports sont développés, notamment celui de la brochure qui accompagne ce numéro de la revue : « Chasse à courre, sortons des sentiers battus ».



Nous devons
conduire des
actions de
communication
pour lever les a
priori.

DEVENEZ UN BIENFAITEUR DE LA VÈNERIE

Le montant de votre don est évidemment ouvert et à la hauteur de vos moyens. Sachez qu'il est déductible à 66% de votre impôt sur le revenu ; un don de 100€ vous coûte ainsi 34€. Vous pouvez effectuer votre don en ligne en allant sur le site venerie.org où plusieurs montants sont proposés. Vous pouvez aussi nous adresser votre contribution par chèque.

Certains d'entre vous se sont fortement mobilisés depuis le début de l'année et nous ont adressé un don exceptionnel de 1 000€, ce dont nous les remercions vivement. Devenez comme eux un « bienfaiteur de la vènerie » en faisant un don de 1 000€ (coût réel 340€, réduction fiscale déduite). Nous avons prévu de les recevoir personnellement lors d'une réunion spéciale à nos bureaux de Paris.

Particulier ou entreprise, quelle que soit votre participation, nous vous exprimons toute notre gratitude.

AIDEZ-NOUS

*et transformez votre impôt
en accélérateur de projets pour la vènerie*

QUEL AVANTAGE FISCAL ?

66%

**de déduction
de l'impôt sur
le revenu**

**SI VOUS ÊTES
UN PARTICULIER**

Les déductions d'impôt ne peuvent pas dépasser 20% du revenu imposable.

En cas de dons supérieurs à ce taux, il est possible de reporter l'excédent sur l'année d'après et ceci, pendant 5 ans maximum.

60%

**de déduction
de l'impôt sur
les sociétés**

**SI VOUS ÊTES UNE
ENTREPRISE**

Les dons effectués par une entreprise bénéficient d'une réduction

d'impôt de 60% de leur montant, dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaire. Ainsi, un don de 2000€ ne vous revient qu'à 800€.

QUEL MOYEN DE PAIEMENT ?

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Renvoyez-nous votre chèque libellé à l'ordre du Fonds Vènerie à l'adresse suivante :
60 rue des Archives, 75003 Paris.

PAIEMENT EN LIGNE

Paiement sécurisé en CB sur notre site Internet venerie.org accessible dans la rubrique Fonds Vènerie dans le menu en haut de la page d'accueil.

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Voici les coordonnées bancaires :

BIC BNPAFRPPBY / IBAN : FR76 3000 4007 7300 01010521849

Une fois votre virement réalisé, merci de nous envoyer un mail nous précisant votre nom, prénom et montant de votre don. Dans les 3 cas, vous recevrez un reçu fiscal pour attester de votre don auprès de l'administration fiscale.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous au 01 47 53 93 93
ou écrivez-nous sur venerie@venerie.fr

